

Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation : Stéphane CREACH

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional

### « Adoption de l'Accord d'orientation stratégique Etat- Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur contrat de plan 2021-2027 »

*(report de la session de décembre 2020)*

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Contrat de plan Etat-Région (CPER) est un document par lequel l'Etat et la Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuel de projets structurants et prioritaires pour le développement et l'aménagement territorial équilibré de la Bretagne. Les discussions sur le CPER 2021-2027 ont été initiées à l'automne 2019 avec les collectivités avant d'être interrompues par la crise sanitaire au printemps 2020.

Les CPER en construction ont alors été identifiés comme l'un des leviers de la relance post-crise dans les territoires. En Bretagne, la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) a travaillé à deux reprises sur cette convergence entre plan de relance et CPER. C'est dans ce contexte qu'un « Accord d'orientation stratégique Etat-Région » a été présenté en session du Conseil régional le 17 décembre 2020, puis formellement signé avec l'Etat le 18 février 2021.

Ce document intègre donc deux volets concomitants :

- Un volet « relance » sur la période 2021-2022, mobilisant des crédits des 2 premières années du CPER, les crédits européens de REACT-EU et les dispositifs nationaux spécifiques de la relance en région, pour un total de 1,14 milliards d'euros.
- Les grandes orientations pour le programme d'actions et d'investissements à inscrire dans le CPER à l'horizon 2027, s'appuyant sur une position commune des collectivités réunies au sein de la CTAP, mais faisant encore l'objet de négociations avec l'Etat.

En cumulant l'engagement commun Etat-Région, l'apport des collectivités locales ainsi que les fonds européens, c'est donc un programme d'investissements de plus de 3,4 milliards d'euros qui seront mobilisés en Bretagne sur la période 2021-2027.

Sur le plan thématique, le document reprend les 5 grands défis identifiés en CTAP, auxquels devront répondre à la fois les dispositifs de relance en 2021-2022 et les engagements de plus long terme sur les années 2023-2027 du CPER :

- L'accessibilité de la Bretagne liée à sa géographie péninsulaire
- Le développement économique et social
- L'équilibre territorial de la Bretagne
- Les transitions écologiques
- La cohésion sociale

Le document ouvre également, dans sa deuxième partie, les échanges relatifs au pilotage du plan de relance dans sa globalité, au-delà des volets territorialisés.

## 2. Observations générales du CESER sur les propositions du Conseil régional

N'ayant pas été saisi pour avis en décembre 2020 du fait de délais contraints, et devant le report du CPER un temps annoncé pour cette session de mars 2021, le CESER choisit de rendre un avis *a posteriori* sur ce document stratégique qui pose les fondations de discussions et de négociations ultérieures, qu'il suivra avec beaucoup d'attention.

### 2.1. Observations sur la phase d'élaboration et d'adoption de l'Accord

Le CESER regrette que, faute de temps, son assemblée n'ait pas été saisie sur ce projet d'Accord d'orientation stratégique avant son adoption par le Conseil régional. Il déplore ce processus d'élaboration et d'adoption, dans un temps aussi limité, d'un document si stratégique, qui inscrit des engagements financiers considérables sur la période 2021-2027 et les orientations qui serviront de base au Président du Conseil régional pour négocier le futur CPER pour la Bretagne.

Il rappelle néanmoins que la CTAP s'est réunie en décembre 2020 sur ce dossier, et constate que la structuration de l'Accord reprend effectivement la position commune des collectivités adoptée en juin 2020. Les 5 défis identifiés dans l'Accord reflètent donc bien les préoccupations et les exigences déjà formulées par les collectivités et les principales parties prenantes pour la relance et l'accompagnement des transitions en Bretagne. Le CESER souligne à cet égard l'importance de la CTAP, aux côtés d'autres instances de concertation, visant à assurer en permanence un dialogue qui n'existe pas dans toutes les régions.

La position commune de la CTAP de juin 2020 s'organisait autour de cinq défis, mais suggérait d'aller plus loin dans les actions à conduire suite aux enseignements de la crise sanitaire. Ces propositions étaient les suivantes :

- Développer des projets liés à la santé au-delà de la seule question de l'offre de soin ;
- Renforcer les actions et programmes favorisant la numérisation de l'économie et de la société ;
- Renforcer le volet permettant de conforter la souveraineté alimentaire de la France et l'évolution des modèles de production vers une plus grande qualité (en lien avec la PAC) ;
- Favoriser le déploiement d'une politique industrielle plus ambitieuse, visant la relocalisation d'activités et la souveraineté de la production sur des filières sensibles.

Le CESER distingue mal la suite donnée à ces propositions dans l'Accord entre l'Etat et la Région, en particulier dans la spécificité des deux premières années au titre de la relance et de « l'immédiateté ». Il invite à reprendre au plus vite les discussions approfondies sur ces sujets avec l'ensemble des acteurs de terrain, dont les professionnels des filières concernées.

### 2.2. Observations générales sur les engagements

Le CESER apprécie le niveau d'ambition et d'investissement élevé pour répondre aux 5 défis identifiés par la CTAP, qui s'inscrivent en cohérence avec le Pacte d'accessibilité et le contrat d'action publique pour la Bretagne.

Il partage ainsi les points de satisfaction exprimés à ce stade par le Président du Conseil régional, à savoir :

- Une exécution intégrale du volet mobilités du CPER actuel, prolongé jusqu'en 2022 et formalisé par la signature d'un avenant le 18 février 2021, permettant la poursuite sans interruption des opérations déjà engagées sur la période 2015-2020. Le CESER sera attentif à l'ouverture des discussions sur le volet mobilités du futur CPER, reporté après 2023 (conformément à la position de l'Etat) ;
- Un investissement public inégalé sur la filière de la rénovation thermique des bâtiments publics, notamment sur les deux années 2021-2022 ;
- Des moyens nouveaux pour soutenir l'économie en Bretagne ;

- Un volet Enseignement supérieur, recherche et innovation qualifié d'« ambitieux », notamment sur la rénovation thermique ;
- Le déploiement du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) ;
- Un volet territorial en hausse significative.

Le premier défi confirme le pacte d'accessibilité pour la Bretagne. Le CESER renouvelle sa demande que lui soit présenté un bilan d'exécution du CPER 2015-2020, combinant bilan stratégique et politique, bilan opérationnel et bilan financier.

Le volet dédié à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation semble être en phase de bouclage même si des interrogations subsistent concernant le financement des besoins liés aux équipements et à l'immobilier, ainsi que le soutien aux capacités de recherche, y compris de R&D dans les entreprises. Le CESER souhaiterait ainsi que ce volet puisse lui être présenté sans attendre l'automne.

Il note par ailleurs la signature à venir d'une nouvelle convention de partenariat Etat/Région sur la gouvernance et la mise en œuvre de la compétence de développement économique pour les entreprises. Le CESER souhaiterait avoir une explication sur cette nouvelle organisation et sur sa mise en application.

Le troisième défi est celui de l'équilibre territorial. Dans la continuité des réflexions et priorités retenues dans le cadre de la Breizh COP et du SRADDET, de leur déclinaison dans la feuille de route « Engagement pour la cohésion des territoires » et des premières phases de mise en œuvre des nouveaux leviers d'intervention de la Région, le CESER souligne l'enjeu politique de redéfinition de « l'équilibre territorial », qui mériterait à lui seul un vrai moment de présentation et de débat démocratique avec les représentants de la société civile organisée.

Le quatrième défi, portant sur les transitions écologiques, souligne l'appui que viendra apporter le futur contrat de plan, y compris dans la phase de relance, à l'ambition régionale de la Breizh COP. Le CESER suggère de réinterroger, comme il l'avait fait en décembre 2020, l'ensemble des objectifs de la Breizh COP au prisme de la crise sanitaire et des enseignements que l'on peut en tirer, et ainsi de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SRADDET.

Le CESER constate que la hiérarchie proposée entre les 5 défis aurait pu évoluer, entre juin et octobre 2020, pour que la cohésion sociale, cinquième et dernier défi, mais aussi au niveau national troisième et dernier défi de France Relance, soit traitée sous un angle nouveau, tant les enjeux pour la culture, l'insertion, l'emploi, la formation et l'égalité femmes-hommes, à nouveau en bas de liste, sont immenses. L'adoption d'un plan spécifique à la jeunesse lors de cette session de mars 2021 est de nature à répondre en partie à cette inquiétude. Il faut éviter la fracture sociale en Bretagne comme ailleurs. Là encore, les enjeux de démocratie et de libertés sont interrogés.

Le CESER partage enfin les préoccupations du Président du Conseil régional sur la nécessité de poursuivre les discussions avec l'Etat sur des volets insuffisamment pris en compte à ce stade dans le futur CPER :

- le volet mer, alors que la contribution de la Bretagne aux enjeux maritimes et à la souveraineté nationale est majeure et essentielle, comme le souligne le Président du Conseil régional dans son bordereau. Ces enjeux sont d'ailleurs accentués dans le contexte du Brexit. Le CESER appelle donc à la nécessité, avec le concours de l'Etat, de renforcer les investissements sur l'ensemble des secteurs liés à l'économie maritime, dont celui de l'innovation. Il partage également l'inquiétude de l'absence des ports régionaux dans le plan de relance national ;
- le volet agriculture, avec des désaccords qui semblent toujours importants entre l'Etat et la Région sur les transitions à opérer.

## 2.3. Des points de vigilance sur la complexité des dispositifs et leur articulation

### 2.3.1. Articulation dans le temps

Le CESER souligne et apprécie le souhait du Président du Conseil régional de faire œuvre de pédagogie et de faire de ce document un « *instrument de méthode* » marquant la « *cohérence et la convergence de l'action publique pour les années à venir* ». De fait, Etat et Région s'engagent dans cet Accord à renforcer la lisibilité de l'action publique, à garantir le même niveau d'information à tous, à organiser le suivi précis du calendrier, d'aider au montage des projets, etc. - tout en admettant que ces objectifs dépassent le champ du présent accord. Le CESER s'en inquiète ; il souligne une grande complexité dans l'imbrication des nombreux dispositifs et la difficulté de compréhension globale des différents niveaux et leviers d'intervention. La déclinaison des engagements entre dispositifs de court terme liés à la relance, et mesures de plus long terme à l'horizon 2027, n'est pas toujours évidente et si le document s'efforce de les distinguer, elle n'est pas toujours harmonisée entre les différentes sections (notamment pour le volet « *équilibre territorial* » et le volet « *numérique et éducation* »).

Par ailleurs, le CESER remarque le choix de concentrer la majorité des crédits d'investissement sur 2021-2022 pour la relance. Il sera en conséquence particulièrement vigilant à ce que les grandes orientations pour la Bretagne à l'horizon 2027 ainsi que la réserve de crédits disponibles à partir de 2023 soient bien préservées afin de soutenir la dynamique de la relance et accompagner les porteurs de projets bretons dans leurs transitions de plus long terme. A cet égard, le CESER sera attentif à ce que la maquette complète du CPER précise les orientations sur la structuration des filières économiques.

### 2.3.2. Articulation selon les thématiques et projets concernés

Cette superposition de canaux d'intervention publics, au niveau régional, national et européen, et des calendriers, génère des risques de « *redondances et d'effets d'aubaine (...), les différents acteurs et plans mobilisant parfois des fonds provenant des mêmes sources* », comme le souligne le Président du Conseil régional dans son bordereau.

De fait, il existe des enjeux importants de coordination entre les services de l'Etat et de la Région au vu des volumes financiers significatifs engagés dans le cadre de la relance, souvent pour poursuivre les mêmes objectifs. Le CESER s'inquiète en particulier de l'articulation à effectuer entre les crédits du plan de relance national issu du plan de relance européen (Facilité pour la reprise et la résilience) qui bénéficieront à la Bretagne, et les crédits européens gérés par la Région, qui ne peuvent être combinés dans le cadre d'un même projet.

### 2.3.3. Articulation au niveau des territoires

Le CESER s'interroge par ailleurs sur l'articulation entre l'axe « *cohésion territoriale* » du plan de relance, formalisé au niveau des collectivités infrarégionales par les « *Contrats de relance et de transition écologique* » (CRTE), et les « *Pactes d'engagement territoriaux* » prévus par la Région dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale (voir à ce titre l'avis du CESER de décembre 2020 sur la feuille de route « *Engagement pour la cohésion des territoires* »). Les périmètres seront-ils les mêmes, et par qui et quand seront-ils définis ? Quelle sera l'implication de la Région dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces CRTE ? Comment éviter la multiplication des documents de programmation, « *contrats* », « *pactes* » ou « *engagements* » au niveau des territoires qui complexifie la lisibilité de l'action publique pour les acteurs locaux ?

Enfin, le CESER s'inquiète des enjeux d'équité dans la répartition des crédits de la relance entre les territoires et les bénéficiaires, face aux contraintes d'engagement « *immédiat* » d'enveloppes conséquentes et dans un temps limité (1,14 milliards d'euros sur 2 ans), qui pourraient s'effectuer au détriment de projets de moins grande envergure. De même, le CESER s'interroge sur la capacité des différentes filières concernées sur le territoire à répondre à la demande publique (par exemple le secteur du BTP pour la rénovation thermique).

## 2.4. Points de vigilance sur la gouvernance locale et la mise en œuvre de l'Accord

Concernant la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne, le CESER accueille positivement la constitution d'un comité de suivi régional, auquel il est invité, qui s'est réuni le 3 décembre 2020 et le 24 mars 2021. Il rappelle la nécessité d'associer régulièrement et dans la durée l'ensemble des collectivités locales et acteurs de la société civile concernés dans le suivi de la relance en Bretagne, à laquelle sont liées les deux premières années du CPER.

Comme indiqué plus haut, le CESER s'inquiète de la complexité des dispositifs mis en œuvre, et de la difficulté de tous ceux à qui ces soutiens sont destinés d'en connaître l'existence et de les mobiliser. Il souligne les exigences de compréhension, de bonne communication et information des porteurs de projets et d'implication de l'ensemble des acteurs concernés sur le terrain, qui conditionnent la réussite des engagements inscrits dans le cadre de cet Accord, mais reste inquiet quant aux moyens qui seront effectivement déployés pour cette ingénierie.

Enfin, dans la continuité de ses précédentes préconisations, le CESER suggère que soit intégré un volet évaluation, notamment pour les initiatives de relance, à l'instar des outils en cours de développement pour la Breizh COP et le SRADDET. Il est prêt à y contribuer pleinement dans le cadre de ses missions d'évaluation des politiques publiques.

## 2.5. Observations sur l'élaboration du futur CPER

Le CESER note qu'il n'existe à ce jour pas de maquette consolidée du CPER 2021-2027. Il s'inquiète de ce glissement continu du calendrier d'élaboration du CPER, initialement prévu pour être signé au premier trimestre 2021 dans l'ensemble des régions, et finalement reporté presque partout à l'automne 2021. Ce report est certes lié à la conjoncture et à l'intégration du plan de relance, mais le CESER s'interroge sur les raisons profondes qui altèrent les processus habituels d'élaboration de ce type de contrat pluriannuel.

En date de rédaction de cet avis, n'ayant aucune visibilité sur les arbitrages actualisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et du futur contrat de plan, le CESER s'étonne que ce document « d'orientation stratégique » n'ait pas pris le chemin de la délibération de la société civile organisée, et ne le prend d'ailleurs pas plus en cette fin de premier trimestre 2021.

Le CESER rappelle les délais incompressibles des procédures obligatoires de concertation, de consultation du public, d'évaluation environnementale et de saisine du CESER qui seront à insérer dans ce calendrier de plus en plus resserré, d'ici la fin de l'année 2021. Dans un monde de communication et d'agitation, les espaces de réflexion sont souvent contraints, voire écartés. Le projet de loi « 4D » ne donne d'ailleurs aucune place, ni dans son titre ni dans son contenu, au cinquième D de démocratisation. Or, les enjeux de participation démocratique et de concertation locale n'ont jamais été aussi importants alors que nous traversons une conjoncture inédite et que la défiance envers les institutions et l'action publique reste forte. Il est possible de redonner du temps au dialogue et à la concertation, cela ne nuit absolument pas à la capacité de mise en œuvre.

**Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :**

- le bilan du CPER actuel courant 2021, étape indispensable pour préparer au mieux le futur CPER ;
- la mise en place des instances et outils de suivi de la mise en œuvre du présent Accord (veille, informations partagées, animation...), à la fois de la part de l'Etat et du Conseil régional ;
- la transmission des informations relatives aux prochaines phases d'élaboration du futur CPER, et notamment les étapes de concertation et de consultation, incluant la saisine du CESER.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Adoption de l'Accord d'orientation stratégique Etat- Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur contrat de plan 2021-2027

Nombre de votants : 88

Ont voté pour l'avis du CESER : 87

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Jean-Paul RIAULT (FRSEA)

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Annie GUILLERME Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

### « Le retour de bâton pour les femmes »

En complément de l'avis du Rapporteur général, nos observations portent sur le 5ème défi du Contrat de plan 2021/2027, celui de la cohésion sociale intégrant l'engagement féministe de l'État et la Région afin de développer et de diffuser la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux.

Cet axe prioritaire du CPER 2021-2027 se décline au travers de 4 priorités :

- Améliorer l'observation des inégalités et évaluer les politiques publiques
- Lever les freins des femmes dans la sphère économique et sur le marché de l'emploi
- Prévenir et lutte contre les violences faites aux femmes
- Faire des grands projets régionaux structurants des leviers de l'égalité femmes-hommes

Cet engagement historique dans un esprit de coopération avec tous les acteurs.trices concernés : réseaux associatifs, institutionnels, politiques, économiques et sociaux et collectivités territoriales revêt aujourd'hui une importance toute particulière. C'est un exemple, un message fort adressé ici et ailleurs.

Soyons lucides, nous nous trouvons en ce qui concerne les femmes, dans le cycle de ce qu'appelons « le retour de bâton ». Chaque avancée du droit des femmes a été suivie d'une offensive réactionnaire, alimentée par les médias, comme l'a démontré Suzan Faludi, journaliste américaine par un essai qui est plus que jamais d'actualité dans son ouvrage « Blacklash » publié en 1991 et traduit en français en 1993. L'avancée des droits des femmes est constamment freinée par des mécanismes insidieux et la pandémie Covid 19 est le risque de ce retour de bâton qui se dessine clairement.

En effet, la pandémie Covid 19 a renforcé les inégalités de genre pour de nombreuses femmes, de la recrudescence des violences intra-familiales à l'augmentation de la charge liée aux soins et au travail dit « domestique » non rémunéré, en passant par le dilemme de continuer à travailler ou garder ses enfants avec la fermeture des écoles e des garderies.

Dans le cadre des manifestations du 8 mars, nous avons fait intervenir récemment un Responsable syndical régional qui n'a pu que confirmer ce « retour de bâton » par ses observations en particulier dans le monde économique : impact négatif sur la question des salaires avec la classification des grilles de salaires en panne pour les métiers dits féminisés et de première ligne dans la pandémie, la charge mentale accrue, il parle de « surcharge mentale », l'accentuation de la pauvreté. Bref, l'avancée des femmes dans le monde économique ne semble plus la priorité.

En ce qui concerne les violences faites aux femmes, la pandémie n'a pas arrangé les choses. Le constat est sans appel, les violences conjugales et intrafamiliales ont considérablement augmenté comme l'indiquent toutes les

statistiques d'interventions de la police et de la gendarmerie ainsi que les appels aux numéros d'alertes : le 3019, numéro d'écoute dédié aux violences conjugales et le 119, pour les violences sur les enfants !

Le « retour de bâton » se fait sentir dans les instances internationales et dans différentes régions du Monde. Ici et ailleurs, le panier des violences se remplit : violences conjugales, harcèlement dans l'espace public, viols dont les viols comme arme de guerre, excision des petites filles, mariages forcés, crimes d'honneur, prostitution, interdiction de l'avortement dans des Pays dont ceux de la Communauté européenne, le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul sur les violences faites aux femmes, le silence accablant de l'Union européenne. Le texte final adopté par la Commission de la condition des femmes des Nations Unies le 26 mars 2021 se démarque fortement par son manque d'ambition global dont l'élimination des violences.

Mais, malgré ces retours en arrière, aux prétextes fallacieux, qui s'organisent maintenant et qui sont fortement médiatisés, (comme par exemple la volonté d'éliminer l'écriture inclusive ou dire que l'accroissement de la Charge mentale des femmes en lien avec le partage des tâches dans l'espace « domestique » avec la crise est « une affaire exclusivement privée »), la résistance s'organise.

L'engagement du CPER qui détaille les actions à mener pour prévenir les violences faites aux femmes est tout compte fait, un mode de résistance dans l'esprit affiché de la prévention, ce dont on ne peut que se féliciter :

- la prévention et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales
- la prise en charge des auteurs de violences
- la levée des freins à l'emploi et à l'insertion professionnelle des femmes en parcours de sortie de la prostitution
- la prévention et la prise en charge des violence sexistes et sexuelles, notamment au travail

Le CESER de Bretagne, représentant la société civile, dans cette période de « retour de bâton » contre l'avancée des femmes dans tous leurs droits est un acteur essentiel en termes de vigilance, d'alerte et de propositions notamment en termes de prévention.

Merci pour votre attention,





## Intervention de Danielle CHARLES-LE BIHAN Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT se félicite de l'adoption de l'accord d'orientation stratégique Etat-Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et du futur contrat de plan 2021/2027.

Comme indiqué dans l'avis du CESER, la CFDT partage le regret que celui-ci n'ait pu être saisi à temps sur ce projet structurant pour la Bretagne. Si l'importance de la CTAP est rappelée, il reste d'autres instances et acteurs de concertation dont les partenaires sociaux qui, acteurs sur les territoires, doivent être impliqués. Par exemple, lorsque l'on parle d'une convention de partenariat Etat/Région sur la gouvernance et la mise en œuvre de la compétence de développement économique pour les entreprises les partenaires sociaux doivent être pour le moins concertés.

Comme indiqué dans l'avis, la CFDT souligne la nécessaire articulation entre les diverses interventions possibles, plan de relance, crédits européens, crédits régionaux, aux temporalités différentes pour éviter les effets d'aubaines et privilégier les territoires ou secteurs les mieux dotés en ingénierie. Ces derniers seraient de fait les principaux bénéficiaires de ces dispositifs. La réserve d'ajustement au BREXIT (RAB) doit intervenir en soutien aux secteurs économiques, aux entreprises et aux communautés locales (période d'éligibilité du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2022). Elle devrait attribuer à la France 421 millions d'euros seulement, sur les 5 milliards prévus par l'accord Parlement-Conseil Européen. Selon les critères d'allocation retenus, la Bretagne dont les filières maritimes (notamment pêche, transports...) sont particulièrement affectées par le BREXIT risque d'être fortement pénalisée. La CFDT sera attentive à l'implication forte de la Région Bretagne, au sein du Comité européen des régions, en relation avec l'Etat français, pour négocier une prolongation de la période d'éligibilité et de la période de rétroactivité, une révision des critères d'allocation liés à la pêche et au commerce, des flexibilités en matière d'aides d'Etat, dans ces secteurs clés pour le développement économique et les emplois en Bretagne.

La CFDT y sera particulièrement attentive.

Pour la CFDT, la notion même de territoire demande à être explicitée, parle-t-on d'EPCI, territoire SCOT, pays ? Il y va de la clarification de l'action publique pour les acteurs locaux. Cette clarification est également demandée dans le bordereau « engagement pour la cohésion des territoires-La carte des capacités territoriales, pour plus de solidarité territoriale ».

Enfin pour la CFDT, l'implication de la société civile organisée dans les concertations locales, au sein des conseils de développement et régionale à travers le CESER est primordiale dans cette période de remise en cause de l'action publique.



## Intervention de Nicolas COSSON Comité régional CGT de Bretagne

La CGT Bretagne partage l'avis du CESER et déplore aussi ne pas avoir été saisie en décembre 2020, avant son adoption faute de temps pour le nécessaire travail en commissions.

Cette précision sur ce sujet tellement transversal et politiquement sensible est pour notre syndicalisme de conquêtes sociales une évidence.

Ce document tant stratégique mais aussi financier avec des montants considérables dans la période devrait permettre la création de projets structurants pour les territoires bretons.

L'articulation « Plan de relance » et « CPER » dans la double temporalité 2021/2022 et 2021/2027 confirme pourtant l'engagement de l'Etat et de la Région dans une dynamique d'investissements de 3,4 milliards sur cette même période du CPER mais, « le diable se cache dans les détails ».

Dans le contexte que nous connaissons, la CGT tient à remettre en perspective, comme l'avis du CESER, la position commune de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) de juin 2020.

Ainsi, la CTAP dressait 5 défis identifiés au cœur de la crise immense que nous connaissons pour que l'ensemble des territoires aillent plus loin principalement sur :

- Développer des projets liés à la santé au-delà de la seule question de l'offre de soin ;
- Renforcer les actions et programmes favorisant la numérisation de l'économie et de la société ;
- Renforcer le volet permettant de conforter la souveraineté alimentaire de la France et l'évolution des modèles de production vers une plus grande qualité (en lien avec la PAC) ;
- Favoriser le déploiement d'une politique industrielle plus ambitieuse, visant la relocalisation d'activités et la souveraineté de la production sur des filières sensibles.

Où en sommes-nous sur ces questions qui avaient du sens et donnaient des perspectives en complément d'autres actions en jeu ? Que s'est-il passé pour que la mémoire faille à ce point défaut pour ne retrouver que presque rien dans l'actuel accord d'orientation stratégique ?

Quand on évoque une stratégie, le mieux à faire n'est pas par commencer à la diminuer, encore plus avec un Etat qui se comporte avec dirigisme hors du commun en période de Paix.

Ne revenant pas sur le choix délibéré du CESER de porter son avis avec force sur les 5 défis rappelés maintenant, à savoir :

- L'accessibilité de la Bretagne liée à sa géographie péninsulaire ;
- Le développement économique et social ;
- L'équilibre territorial de la Bretagne ;
- Les transitions écologiques ;
- La cohésion sociale.

La CGT reprend bien évidemment en écho le verbatim du CESER pour aller plus loin que le propos consensuel.

En effet :

- Concernant le premier défi qui confirme le pacte d'accessibilité pour la Bretagne et le fait que le CESER renouvelle sa demande que lui soit présenté un bilan d'exécution du CPER 2015/2020, comment faire l'impasse sur 2 années blanches en terme de mobilité dès cette année ?
- Concernant le second défi et plus particulièrement l'ESRI, le CESER suggère d'en faire un sujet de présentation, la CGT appuie cette demande d'une vision globale et complète du sujet.
- Pour le troisième défi, nous voilà dans la « pure politique » puisque cet enjeu politique de redéfinition de « l'équilibre territorial » mérite à lui seul un échange démocratique non pas parce qu'il est passé en discrétion en commission permanente mais parce que le sujet est passionnant. C'est quoi en fait « aménager un territoire ? », le sujet en vaut la chandelle.
- Pour le quatrième défi qui n'est plus le premier dans l'oubli de la Breizh Cop, la CGT souhaite savoir quelle « vie » mène exactement le SRADDET ?
- Enfin, la cohésion sociale est le dernier défi. Décidemment que ce terme est étouffé à mesure qu'il est fracturé. Mais c'est vrai que comme la démocratie dans son ensemble et la liberté, la question sociale est un martyr bien commode dans une hypocrisie bien réelle à la complaisance à l'argent-roi pour quelques minorités.

La CGT appelle à ce que l'avis du CESER puisse trouver des prolongements puisque les liens avec tous les plans, schémas, stratégies, ... forment l'épine dorsale du « monde à vivre » pour paraphraser le slogan de la Breizh Cop.



## Intervention de Daniel CLOAREC

### Union régionale CFTC Bretagne

La CFTC appuie les remarques du CESER. En effet elle n'a pas suffisamment retrouvé les 5 grands défis définis par la CTAP devant répondre à la fois au dispositifs de relance et aux engagements du CPER à plus long terme. Il conviendrait de reprendre au plus vite les discussions sur ces sujets avec tous les acteurs concernés.

- Développer des projets liés à la santé au-delà de la seule question de l'offre de soin.
- Renforcer les actions et programmes favorisant la numérisation de l'économie et de la société.
- Renforcer le volet permettant de conforter la souveraineté alimentaire de la France et l'évolution des modèles de production vers une plus grande qualité (en lien avec la PAC).
- Favoriser le déploiement d'une politique industrielle plus ambitieuse, visant la relocalisation d'activités et la souveraineté de la production sur des filières sensibles.

La CFTC salue l'ambition et le niveau d'investissement s'inscrivant en cohérence avec le Pacte d'accessibilité et le contrat d'action publique pour la Bretagne. L'inquiétude de la CFTC se situe davantage à la nécessité de coordination entre l'Etat et la Région au niveau du plan de relance. Il faudra veiller à ce que l'Etat parce qu'il finance la plupart des dotations, ne devienne pas le maître d'œuvre des initiatives.

Néanmoins la CFTC aurait apprécié avoir un bilan stratégique, politique et financier de l'exécution du CEPR 2015-2020. En effet, le nouveau CPER ne peut être une juxtaposition d'actions sans qu'une évaluation de l'avancée des objectifs fixés lors du précédent plan ne soient analysés afin d'être au plus près des besoins de la population de la région.

Pour la CFTC un débat avec la société civile organisée aurait pu faire évoluer les priorités des différents défis, tant les enjeux de formation, culture, insertion, emploi, égalité femmes-hommes relégués en fin de liste, sont immenses. Il faut éviter les fractures sociales en Bretagne et nous ne pouvons que nous interroger sur les enjeux de démocratie et de liberté. Ainsi la redéfinition de l'« équilibre territorial » mériterait un vrai débat démocratique car n'est-ce pas là un enjeu du bien vivre ensemble en Bretagne ?

Il pourrait aussi être utile de revoir les objectifs de la Breiz COP au prisme de la crise sanitaire afin que l'ambition régionale soit en phase avec la situation inédite que nous connaissons. La Bretagne s'est dotée d'outils de développement il serait dommage de ne pas les utiliser.

La CFTC relève la prise en compte insuffisante du volet « mer » (en lien avec les difficultés du Brexit dont nous ne mesurons pas encore tous les effets) et du volet agricole (il semble que les objectifs régionaux diffèrent de ceux de l'Etat). Nous ne pouvons que soutenir le conseil régional à faire valoir ses orientations auprès de l'Etat.

Pour la CFTC il convient de faire œuvre de pédagogie face à tous les dispositifs qui s'encroisent et peuvent paraître antagonistes. Leur complexité de mise en œuvre, la difficulté même parfois d'en connaître l'existence nécessite une bonne communication auprès des porteurs de projets et de l'ensemble des acteurs concernés. Cela conditionne la réussite des engagements financiers inscrits dans le cadre de cet accord. Elle est cependant inquiète sur les moyens nécessaires au déploiement d'une telle ingénierie.



## Intervention de Laurent KERLIR

### Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des chambres d'agriculture de Bretagne.

Les chambres d'agriculture de Bretagne partagent bien sûr l'ambition de la Région de réussir la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne pour soutenir l'ensemble du tissu économique régional dans le contexte difficile, et dont on ne voit malheureusement pas la fin. Elles souhaitent également que le futur contrat de plan Etat-Région soit l'occasion d'engager un programme ambitieux d'actions publiques pour la Bretagne. La recherche de complémentarité et de synergie entre les politiques de l'Etat et de la Région est en effet plus que jamais nécessaire, pour mobiliser au mieux les fonds publics disponibles, qui atteignent des niveaux jamais égalés jusque-là.

Nous regrettons cependant fortement que sur le volet agricole subsistent des désaccords entre Etat et Région, en particulier sur la manière d'accompagner l'agriculture dans ce que l'on appelle « les transitions ». L'agriculture bretonne doit faire face à des enjeux énormes et déterminants pour son avenir : compétitivité, renouvellement des générations, transition vers l'agroécologie, lutte contre le changement climatique, biosécurité, bien-être animal, réponses aux attentes sociétales, etc... Tout ceci sans perdre de vue que comme toute activité économique, l'activité agricole doit permettre à ceux qui travaillent, exploitants et salariés, d'en vivre dignement, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. On en demande beaucoup aux agricultrices et aux agriculteurs ; sans une synergie forte, sans une volonté commune de l'Etat et de la Région, sans soutien public à la hauteur des enjeux, l'avenir de l'agriculture bretonne serait fragilisé.

Le Contrat de Plan Etat-Région est un des leviers essentiels de l'action publique. Il est urgent qu'Etat et Région mettent tout en œuvre pour parvenir à un accord sur le volet agricole, en associant les représentants de la profession agricole aux discussions.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Daniel TUNIER

### Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des représentants du MEDEF Bretagne.

L'accord voté à la faveur de la session de décembre dernier et soumis à notre examen, en ce mois de mars, nous semble répondre aux grands besoins structurels de la Bretagne.

Nous tenons à exprimer ici notre adhésion à ces grands axes d'investissement, de soutien et d'accompagnement.

Cet accord traite en premier lieu d'un défi breton permanent : atténuer le caractère périphérique de la Bretagne par un développement, une modernisation de nos infrastructures de mobilité, qu'elles soient ferroviaires, routières, portuaires et aéroportuaires. Nous n'allons pas développer ici tous les travaux à réaliser au cours du prochain contrat de plan, nous voulons juste réaffirmer notre soutien aux perspectives énoncées.

De même, les grands axes de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, nous semblent pertinents, notamment concernant les équipements de recherche et le soutien à l'innovation.

En ce qui concerne « l'écosystème productif agricole et agroalimentaire » pour reprendre les termes du document, nous souhaitons qu'au-delà des grands axes présentés, un travail approfondi soit réalisé en partenariat étroit avec les organisations représentant les entreprises du secteur.

Nous saluons également la création de dispositifs de soutien aux fonds propres des entreprises.

Nous relevons avec satisfaction la décision de signer, dans le cadre d'un Contrat d'action publique, une convention Etat – Région de partenariat permettant, je cite, l'exercice concerté de leurs responsabilités complémentaires en matière de développement économique avec notamment l'objectif d'un meilleur partage de l'information, en amont comme en aval du traitement des dossiers d'entreprises, une plus forte concertation dans le suivi des dossiers d'entreprise, notamment dans les situations de crise.

De même, nous apprécions la volonté conjointe de l'Etat et de la Région d'apporter leur soutien aux entreprises bretonnes qui exportent au moyen, je cite, d'une mobilisation de l'ensemble de la Team France export.

Enfin, nous souscrivons à la volonté conjointe de l'Etat et de la Région de poursuivre et d'accélérer le déploiement de Bretagne Très Haut Débit.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Marie-Martine LIPS

### Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS Bretagne partage l'avis du CESER et ses préconisations, tout particulièrement sur la hiérarchisation des cinq défis et les inquiétudes de voir la culture, l'insertion, l'emploi, la formation et l'égalité femmes-hommes, à nouveau en bas de liste, alors même que ce sont des secteurs, où l'économie sociale et solidaire est très présente, qui ont été et sont encore particulièrement touchés.

Par ailleurs nous notons que la quasi-totalité de l'enveloppe budgétaire consacrée au « développement économique et économie sociale et solidaire » est constituée par la régionalisation du quatrième programme d'investissements d'avenir. Or, au niveau national, ce programme comporte une partie importante consacrée à l'enseignement supérieur et à la recherche et est principalement orienté sur l'innovation technologique verte, le soutien aux start-up et à la R&D « à risque ». L'économie sociale et solidaire a pu constater, lors des précédents PIA, qu'il lui était très difficile de rentrer dans les critères établis et en a très peu bénéficié. Il serait très préjudiciable, alors qu'elle a prouvé sa capacité à faciliter la résilience et le développement durable des territoires, qu'elle ne puisse bénéficier du soutien financier qui lui est nécessaire.

Et ce, d'autant plus que ce financement est essentiellement lié à la relance, alors même que la crise sanitaire a fortement impacté les entreprises de l'ESS, et amplifié les difficultés de secteurs fragilisés : aide à domicile, tourisme, culture peu ou pas concernés par le PIA.

Il nous semble qu'il y a là une opacité qui devra être clarifiée rapidement.



## Intervention de Fabienne COLAS Union régionale de la Mutualité française

*Continuons collectivement à œuvrer pour une société plus juste, équitable et inclusive*

Notre communication se rapporte au projet d'Accord d'orientation stratégique Etat- Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur contrat de plan 2021-2027 et plus particulièrement sur le 5<sup>ème</sup> défi portant sur la cohésion sociale. Nous considérons que les enjeux d'égalité F/H devraient davantage être appréhendés au regard des conséquences de la crise sanitaire.

Nous souhaitons démarrer notre propos par un mini quiz : D'après vous, combien de femmes ont renoncé à un acte médical pendant le confinement : 53 % ? 64 % ? Selon une étude de l'Odenore sur la non-réalisation de soin pendant le confinement, 64 % des femmes déclarent avoir renoncé à un acte médical dont elles avaient besoin, contre 53 % des hommes.

**Notre intervention vise ainsi à promouvoir l'avis de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité au CESE intitulé « Crise sanitaire et inégalités de genre ».** Cet avis a été adopté le 24 mars dernier. Il a été présenté par Dominique Joseph, secrétaire générale de la Mutualité Française et Présidente du Groupe de la Mutualité Française au CESE. Olga TROSTIANSKY (Groupe des personnalités qualifiées) était co-rapporteuse de cet avis.

Cet avis analyse les conséquences de la crise sanitaire sur quatre plans : **le bien-être et la santé ; l'articulation des temps de vie ; la situation économique et sociale ; la gouvernance.**

Il constate que :

- La crise sanitaire a agi comme le révélateur des inégalités femmes-hommes et généré dans certains cas un véritable recul des droits des femmes ;
- La pandémie a notamment entraîné une explosion des violences faites aux femmes ;
- Et l'on note de fortes incidences concernant la santé des femmes.

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE a formulé 18 préconisations pour améliorer la condition des femmes, en matière de droits, de vie professionnelle et d'épanouissement personnel.

Nous pouvons en citer quelques-unes :

Mettre en place un plan de relance national de prévention et de retour aux soins, en portant une attention particulière aux femmes, notamment celles en situation de handicap, les femmes seules avec enfant, les femmes migrantes et les femmes vivant à la rue ;

Étendre la reconnaissance des différentes atteintes de la santé mentale par l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires santé, dont les mutuelles ;

Porter une attention particulière à l'impact du télétravail pour les femmes, dans tous les lieux de travail ;



Revaloriser les métiers du « care » et engager un travail sur la classification de ces emplois sur la base du principe de « salaire égal à travail de valeur égale », en réunissant une conférence salariale ;

Mener un effort de formation et de reconversion pour les femmes, en particulier vers les métiers d'avenir liés au numérique et à la transition écologique ;

Rendre la parité obligatoire dans tous les organes de gouvernance et de gestion de la crise et renforcer les contrôles du CSA sur la présence des femmes dans les périodes spécifiques de crise ou d'urgence ;

Flécher une part du plan de relance sur l'égalité entre femmes et hommes ;

Nous espérons que tous les membres du CESER de Bretagne relayeront cet avis du CESE.

Nous invitons le président du Conseil régional de Bretagne à s'emparer davantage de la question de l'égalité femme/homme et à proposer davantage d'actions concrètes pour améliorer la condition des femmes, en matière de droits, de vie professionnelle et d'épanouissement personnel.

Nous devons continuer collectivement à œuvrer pour une société plus juste, équitable et inclusive.